

de son autorité. C'est pourquoi, si l'on Nous demande une devise traduisant le fond même de Notre âme, Nous ne donnerons jamais que celle-ci : *Instaurare omnia in Christo...* Il en est, et en grand nombre, Nous ne l'ignorons pas, qui, poussés par l'amour de la paix, c'est-à-dire de la tranquillité de l'ordre, s'associent et se groupent pour former ce qu'ils appellent le parti de l'ordre. Hélas ! vaines espérances, peines perdues ! Ce parti de l'ordre capable de rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'y en a qu'un, le parti de Dieu.» Ce seul passage, sans compter les autres qu'il serait trop long de transcrire ici, nous montre que le grand Pape du XXe siècle naissant avait cherché son inspiration auprès du grand évêque qui fit la gloire de l'Église de France pendant tout le milieu du XIXe. Et de quel plus illustre exemple pourrions-nous nous autoriser ? »

Depuis le jour où, en 1840, l'évêque de Chartres, Mgr Clausel de Montals, chargeait l'abbé Pie de prêcher le carême dans sa cathédrale, jusqu'au Concile du Vatican, où Mgr Pie se vit confier par Pie IX la tâche de travailler à la Constitution *Dei Filius*, et jusqu'à sa mort, l'illustre évêque de Poitiers ne cessa de revendiquer, avec une énergie toute apostolique, les droits de Dieu et la liberté de l'Église. Pour lui, « la restauration des droits de Dieu, ce n'est que la restauration du règne de la vérité. » Et la vérité qu'il prêche et qu'il sert, toute sa vie, c'est la vérité intégrale.

D'une clairvoyance, que rendaient admirable une science théologique à toute épreuve, un esprit surnaturel indomptable et une parfaite connaissance de l'histoire, le cardinal Pie se montra, dans ses paroles et dans ses actes, l'ennemi de toute compromission sur le terrain doctrinal. Insouciant de l'opinion des hommes, il ne voulut vivre que de la pensée de l'Église, et il répudia avec vigueur toute idée de « transaction entre la vérité du droit divin et l'erreur du libéralisme, entre la foi et le rationalisme, entre la doctrine de Dieu et les doctrines humaines régissant sur l'opinion. »

Le cardinal Pie, qui fut un illustre défenseur de la doctrine catholique, de l'Église et de la Papauté, ne pouvait être qu'un grand et clairvoyant patriote. Il croyait dans la mission de la